



Conges payés pour une infirmière qui passe du temps complet au mi-

Par **cupidon**, le **20/09/2015** à **18:56**

bonjour

j'étais à temps complet cdi infirmière, après la naissance de mon 2 enfants, en mai 2015, j'étais jusqu'au 31 juillet considérée à temps complet, je devais prendre mes CP en juillet mais un arrêt maladie a du reporter ceux-ci. je les ai pris à la suite en aout.

j'ai demandé de passer en mi-temps de nuit, et j'ai repris le 02 septembre 2015.

mon salaire de 08/2015 m'a été versé et on me redemnde de redonner 980 euros car ils disent que je suis à mi-temps de nuit, depuis le 03/08 et que ne dois pas percevoir ce salaire. j'ai pourtant cotisé toute ma periode en temps complet, est ce normal ?

merci d'avance

cordialement

Par **P.M.**, le **20/09/2015** à **19:31**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé mais au moins dans le second cas, vous pourriez dire à l'employeur qu'il y a deux méthode d'indemnisation des congés payés et que c'est celle la plus favorable pour la salariée qui doit être retenue que donc ce n'est pas le maintien du salaire de la période précédente qui vous est applicable mais qu'elle doit être basée sur 10 % des salaires de la période d'acquisition qui correspond aux 5 semaines de congés payés...

Par **cupidon**, le **23/09/2015** à **10:01**

Je vous remercie pour votre réponse

j ai pu en discuter avec mon supérieur

encore merci